



## **Déclaration préalable à la CAPD du 29 novembre 2012 SNUipp-FSU des Ardennes**

### **Budget de l'Éducation**

Asphyxié par les suppressions massives d'emplois, le système éducatif sort très affaibli par les budgets précédents. L'annonce de 43 450 recrutements aux concours externes 2013 et la création en 5 ans de 60 000 postes dans l'éducation constituent un changement notable par rapport à la politique menée par N. Sarkozy. Le SNUipp-FSU dénonce que cela se fasse au prix de suppressions d'emplois dans les autres ministères affaiblissant ainsi les missions qu'ils ont en charge alors que de nouvelles créations seront nécessaires pour compenser l'ensemble des suppressions de postes de ces dernières années.

Le budget de l'enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré pour 2013 est en progression. Il s'établit, hors pensions, à 11,87 milliards d'euros, soit une hausse de 1,2%. Concernant l'emploi, il est mis fin au dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, tous les départs sont remplacés. De plus, 3 344 emplois supplémentaires sont créés. Cependant concernant les rémunérations, le gel de la valeur du point d'indice est confirmé. L'enveloppe indemnitaire et les crédits pour les mesures catégorielles sont en baisse. Si ce budget constitue une première amorce de la relance pour l'école, il ne faudra pas s'arrêter en chemin car les élèves et les enseignants ne peuvent pas attendre. L'investissement dans le système scolaire doit s'inscrire dans la durée. C'est un gage de confiance. C'est un levier pour engager les transformations nécessaires de notre école marquée par des inégalités insoutenables.

Le SNUipp, avec la FSU, continue d'exiger des mesures générales et immédiates de hausse des traitements, des pensions et de rattrapage de pouvoir d'achat. Il exige que soit abandonnée la journée de carence.

Le « pacte de compétitivité » que vient d'annoncer le gouvernement consiste en un allègement fiscal de 20 milliards d'euros pour le patronat, sans contrepartie en terme d'emplois, financé par les ménages (hausse de la TVA et fiscalité écologique) et par une nouvelle réduction des dépenses publiques. Ce sont donc au total 60 milliards d'euros de dépenses publiques qui seront supprimés jusqu'en 2017.

Le SNUipp-FSU rappelle avec force que les dépenses publiques ne sont pas des charges pour un pays. Elles représentent avant tout les conditions indispensables pour permettre au plus grand nombre l'accès aux services publics et à la protection sociale. Elles donnent les moyens d'exécuter les politiques publiques d'éducation, de santé, d'emploi, de logement, en matière d'écologie... et jouent un rôle moteur dans le développement de l'activité économique.

### **Revaloriser nos carrières est devenu indispensable**

Les comparaisons internationales montrent qu'en France les enseignants du premier degré sont parmi les moins bien payés des pays de l'OCDE. Pire, la France est le seul pays où le salaire moyen des enseignants a baissé au cours des dix dernières années. Ce déclasserement salarial entraîne une moindre attractivité du métier d'enseignant illustré entre autre par la baisse continue du nombre de candidats se présentant au CRPE.

Les améliorations indiciaires en début de carrière et le saupoudrage des primes n'ont pu bénéficier qu'à une partie réduite de la profession, tout en accentuant les inégalités.

Ces mesures n'ont pas compensé la perte de pouvoir d'achat liée au gel de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

Le SNUipp s'est adressé au ministre pour demander l'ouverture de négociations sur la revalorisation du métier d'enseignant.

Elle doit déboucher sur des améliorations de carrière pour tous, ce qui entraîne une refonte de la grille indiciaire et une prise en compte de l'inflation dans la revalorisation du traitement indiciaire.

En particulier, il n'est pas acceptable que seuls 3,7 % des professeurs des écoles terminent aujourd'hui leur carrière à l'indice terminal de leur corps qui devrait être atteint par tous.

Par ailleurs, le SNUipp demande le versement d'une indemnité d'équipement professionnel.

Des dernières décisions gouvernementales sur le traitement des fonctionnaires sort donc renforcée l'idée

que les collègues ne peuvent voir leur rémunération évoluer que par le biais d'une éventuelle promotion.

Or le système est des plus injustes et arbitraires :

- il repose sur un barème dans lequel la note pédagogique est fortement coefficientée et en conséquence, l'avancement dépend fortement du rythme des inspections, voire même, simplement de leurs dates,

- en outre, les avancements au grand choix et au choix sont soumis à quota, respectivement 30 % et 5/7, ce qui exclut d'emblée respectivement 70 % et 2/7.

On peut voir ainsi des collègues avec un nombre de promotions au grand choix de 6 ou 7 alors que d'autres n'en n'ont eu qu'une, voire aucune.

Le système actuel entraîne des différences de traitement considérables entre un collègue qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide et un autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (plus de 100 000 € d'écart sur l'ensemble de la carrière).

Le SNUipp revendique l'avancement automatique de tous les Instituteurs et Professeurs des écoles au rythme du grand choix.

**Les élus SNUipp-FSU 08  
à la CAPD des Ardennes**